



DEMANDE D’AFFICHAGE TEMPORAIRE pour manifestations exceptionnelles (associatives, culturelles, touristique, sportives)

Direction
Des Routes

→ Formulaire à adresser 2 mois avant la date d’effet souhaitée
au Secteur Routier Départemental concerné

Coordonnées : <https://www.haute-garonne.fr/aide/prendre-contact-avec-un-secteur-routier>

Commune de	Renseigner un imprimé par commune
------------------	-----------------------------------

Demandeur Identité de l’Association ou de la manifestation : Adresse : Nom du responsable (si différent du Demandeur) : Tél : E-mail :

Nature et intitulé de la manifestation : Dates :

Date de mise en place : (maximum 3 semaines avant la manifestation)	Date d’enlèvement : (maximum 7 jours après la manifestation)
--	---

Emplacements où les dispositifs seront implantés : indiquer N° RD, dénomination, lieu, fournir un plan 1 2 3 4 5 6

PRESCRIPTIONS A RESPECTER :

- Implantation interdite sur la signalisation routière, les arbres et les équipements publics inhérents à la signalisation routière (article R581-22 du Code de l’Environnement) ;
- Implantation interdite sur l’anneau des carrefours giratoires et autorisée sur l’accotement à condition de ne pas gêner la visibilité des usagers de la route et la circulation des piétons ;
- Les affiches doivent être implantées sur leur propre support (dimensions maximales autorisées : 1 m de hauteur x 1,50 m en largeur et **les banderoles sont interdites**. Vérification des fixations durant toute la période d’affichage par le demandeur.

Rappel : La présente demande ne dispense pas d’adresser une **déclaration de projet de travaux** (DT) et une **déclaration d’intention de commencement de travaux** (DICT) à chacun des exploitants des réseaux aériens et enterrés (électricité, gaz, téléphone et internet, eau, assainissement, ...) susceptibles d’être endommagés lors des interventions prévues sur le domaine public routier départemental (www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

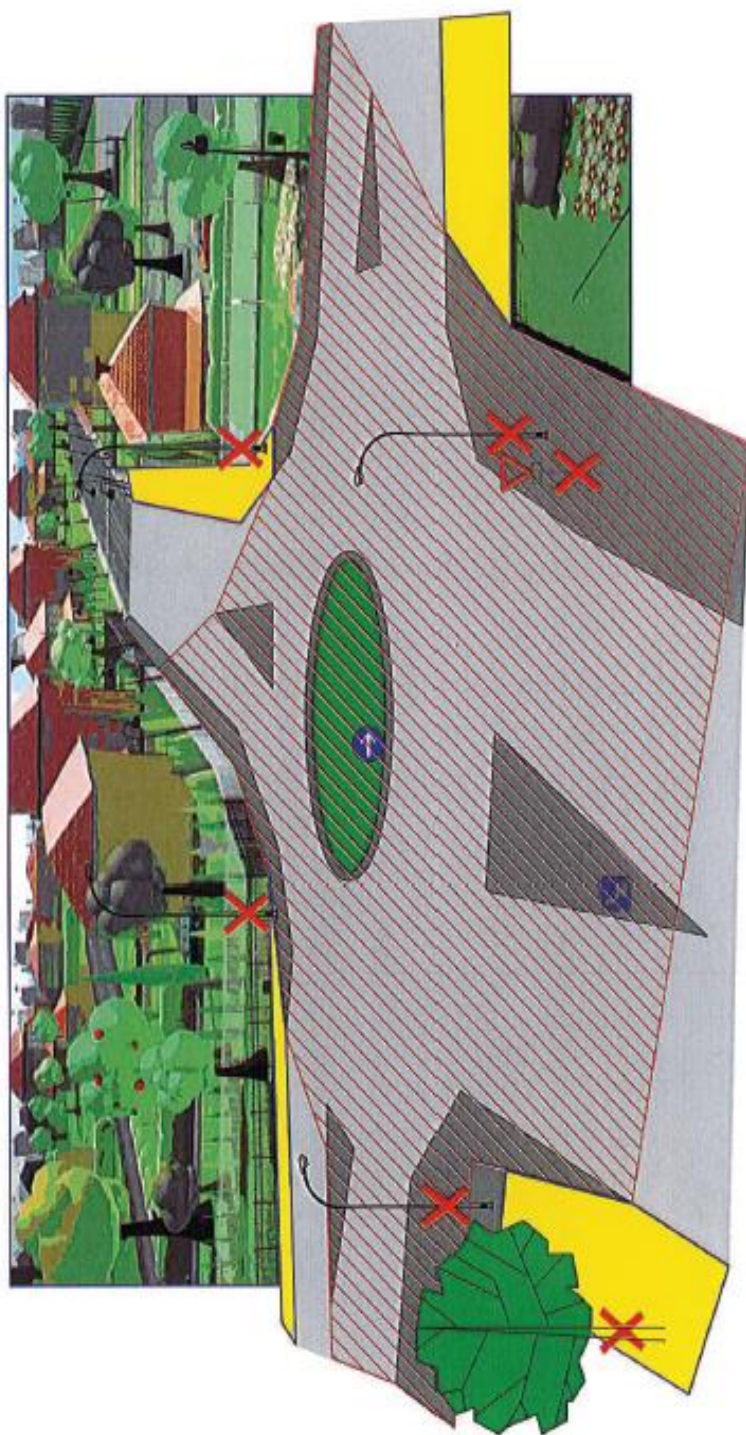
- Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.
- Je m’engage à respecter les prescriptions visées ci-dessus et à enlever les dispositifs implantés dans le délai de 7 jours après la manifestation.

DATE DE LA DEMANDE : SIGNATURE :

Partie à compléter par le Secteur Routier

Secteur de :	
Date de réception :	N° dossier :
Avis : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	

ZONES D'AFFICHAGE DANS LES RONDS POINTS



-  Interdiction d'afficher
-  Interdiction d'afficher
-  Affichage possible